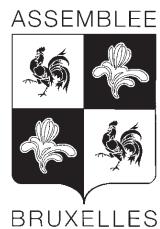


Assemblée de la Commission communautaire française



6 novembre 2003

SESSION ORDINAIRE 2003-2004

PROJET DE DECRET

**ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2003**

Index

Projet de décret	2
Tableau annexe au décret.....	4

PROJET DE DECRET

**ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2003**

LE COLLEGE,

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE :

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Art. 2

Pour l'année budgétaire 2003, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	262.045
pour les recettes en capital	0
total des recettes	262.045

conformément au tableau ci-annexé.

Art. 3

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget,

Alain HUTCHINSON

TABLEAU ANNEXE AU DECRET

(en milliers d'EUR)

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2003	Ajustement 2003	Ajusté 2003
	TITRE I – RECETTES COURANTES			
06.02	Recettes diverses	421	153	574
06.03	Recettes du Complexe sportif	421		421
06.04	Remboursement de traitements	100		100
06.05	Remboursement solde des comptables extraordinaires	744		744
06.07	Recettes propres de l'IPHOV	50		50
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Etoile Polaire		404	404
06.09	Vente du matériel de l'ancienne Régie graphique		24	24
06.10	Récupération de la SPABSB de l'avance pour intérêts échéant avant le paiement des loyers de la Communauté française		1.219	1.219
16.01	Loyers et charges locatives du bâtiment de la rue des Palais	183		183
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment Etoile Polaire		42	42
29.02	Intérêts financiers	1.116		1.116
46.50	Recettes liées à l'enseignement	2.887		2.887
49.22	Dotation spéciale de la Communauté française (art. 7 §§1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19.7.1993 et du décret III du 22.7.1993 de l'Assemblée de la Commission communautaire française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)	77.105	- 2	77.103
49.23	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré	1.497		1.497
49.24	Dotation Relations internationales	310		310
49.25	Décompte dotation CF		136	136
49.26	Recettes Loterie Nationale	1.317	656	1.973
49.27	Subside de la Communauté française pour couvrir la charge salariale d'un agent du Centre européen de Langue française		19	19
49.28	Subside octroyé par le Fonds social européen pour le traitement de contractuels dans le cadre de projets européens		130	130
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 86 de la loi spéciale du 16.7.1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)	115.543	1	115.544
49.33	Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	28.931	53	28.984
49.34	Dotation spéciale destinée au financement des missions provinciales (hors culture)	8.044		8.044
49.41	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française	20.247	244	20.491
49.43	Subside du budget fédéral dans le cadre de la campagne « Annoncer la couleur »		50	50
89.01	Avance récupérable ACCF			
	Total recettes courantes	258.916	3.129	262.045
	TITRE II – RECETTES DE CAPITAL			
76.30	Vente de bâtiments			
	Total recettes de capital	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES	258.916	3.129	262.045